

**Proposition – Contrat des services éducatifs entre le Client et l’Établissement**

**ENTRE** **[Nom de l’établissement]**,

**[organisme à but non lucratif gouverné par la partie III de la *Loi sur les compagnies*]**

ou

**[société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)*]**

ou

**[société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*]**

Il est nécessaire que l’entité désignée soit la personne physique ou morale titulaire du permis. Si l’entité est une personne morale, il faut correctement identifier sa forme juridique. Il faut choisir l’une des trois options identifiées entre parenthèses dans le texte.

Représentée par **[nom de la personne autorisée]**, dûment autorisé(e) aux fins des présentes

Il est nécessaire que l’entité désignée soit la personne physique ou morale titulaire du permis. Si l’entité est une personne morale, il faut correctement identifier sa forme juridique. Il faut choisir l’une des trois options identifiées entre parenthèses dans le texte.

Ayant son établissement au **[adresse de l’établissement]**

Titulaire du permis numéro **[xxxxxxxxxxxxxxx]**

(ci-après appelé « ***Établissement*** »)

**ET [Nom des parents ou tuteur légal de (nom de l’élève)]**

Il est nécessaire que l’entité désignée soit la personne physique ou morale titulaire du permis. Si l’entité est une personne morale, il faut correctement identifier sa forme juridique. Il faut choisir l’une des trois options identifiées entre parenthèses dans le texte.

Domicilié au **[adresse de résidence]**

(ci-après appelé « ***Client*** »)

**DONT LES TERMES SONT LES SUIVANTS :**

# Obligations de l’Établissement

L’*Établissement* s’engage envers le *Client* à fournir à l’élève **[nom]**, en **[année de scolarisation]**, du **[date début année]** au **[date fin année]**, les services éducatifs et les services accessoires prévus à ce Contrat permettant la scolarisation de l’élève**,** en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l’enseignement privé* et de ses règlements d’application.

# Obligations du Client

## Le *Client* s’engage à payer à l’*Établissement*, en contrepartie des services éducatifs et les services accessoires fournis à l’élève, le prix total de **[XXXX,XX $]** (le « **Prix global** »). Le Prix global comprend :

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour les droits d’inscription, payable le **[JJ-MM-AAAA]** et lequel est non remboursable;

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour les services éducatifs, payable en **[nombre]** versements égaux, les **[dates de paiements]**; et

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour les services accessoires énumérés à l’article 5 de ce *Contrat*, selon les choix effectués, payable suivant les dispositions prévues au regard de chacun de ces services accessoires.

## Le montant prévu pour les droits d’inscription comprend :

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour l’inscription de l’élève;

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour différents frais afférents **[tels qu’agenda, location de cadenas, carte d’identité avec photo, et autre]**.

## Le montant prévu pour les services éducatifs comprend l’utilisation de tous les équipements et appareils mis à la disposition de l’élève, mais ne comprend pas les coûts reliés au matériel didactique et aux fournitures scolaires. L’achat du matériel de la nature de cahiers d’activités et de manuels scolaires sera fait par l’*Établissement* et sera payable par le *Client* à la réception d’un état de compte le ou vers le **[JJ-MM-AAAA]**. L’achat des manuels scolaires sera à la charge et responsabilité du *Client*.

## En outre, les frais autres que ceux reliés à l’enseignement, notamment ceux qui sont occasionnés par une activité scolaire qui nécessite un déplacement des élèves en dehors des locaux ou en dehors de l’horaire des élèves et à laquelle l’élève choisira librement de participer seront à la charge du *Client*. Il en est de même pour les frais particuliers reliés à un programme de services complémentaires ou particuliers ou ceux reliés à un programme spécial tel que le programme d’éducation internationale.

## Le montant pour les services accessoires comprend :

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour les frais de garde, payable en versements égaux, les **[dates de paiements]**;

### un montant de **[XXXX,XX $]** pour le dîner, payable en versements égaux, les **[dates de paiements]**.

En outre, les frais reliés à toute activité parascolaire à laquelle l’élève choisira librement de participer seront à la charge du *Client*.

## Conformément aux dispositions des règles budgétaires établies par le ministre de l’Éducation, une contribution financière additionnelle doit être perçue de l’élève qui n’est pas résident du Québec. Le montant de cette contribution est fixé par le ministre. Ce montant est déduit du montant des subventions prévues pour l’élève.

Le cas échéant, le montant pour les services éducatifs pourra être majoré d'un montant ne dépassant pas **[%]** afin de tenir compte d'une éventuelle réduction équivalente du montant de base alloué pour l'élève, sans dépasser le montant maximum déterminé selon les règlements du ministre.

## À la demande du *Client* et après un examen de la situation financière de ce dernier, l’*Établissement* peut, aux conditions qu’il détermine, permettre des modalités de paiement différentes de celles prévues au contrat.

**[Note : Cette clause peut créer une attente face au parent que l’établissement déterminera des conditions. Par conséquent, cela pourrait ouvrir une porte à un parent quant à l’application qui fut faite en regard de cette clause dans un contexte de contestation d’un parent. Certains établissements pourraient préférer s’abstenir d’ajouter cette clause et gérer les cas particuliers, le cas échéant.]**

## Le client s’engage à payer à l’*Établissement* des intérêts composés de **[%]** par mois **[% par année]** sur le solde de tout montant dû après 30 jours.

## Le *Client* s’engage à rembourser à l’*Établissement*, sur demande, les frais encourus par ce dernier, incluant tous frais judiciaires ou extrajudiciaires incluant les frais de conseillers juridiques, pour le recouvrement de tout montant dû ou pour tout ordre de paiement non suffisamment approvisionné.

## Le *Client* s’engage à veiller à ce que l’élève fasse une utilisation raisonnable et qu’il n’endommage pas les biens mis à sa disposition par l’*Établissemen*t et à ce titre demeurera entièrement responsable de leur utilisation par l’élève. Le *Client* s’engage également à remettre à l’*Établissement*, à la fin de l’année scolaire, en bon état d’utilisation et sans bris ou défectuosité, les biens mis à la disposition de l’élève. Le *Client* pourrait être tenu d’indemniser l’*Établissement* quant à tout vol, bris, dommage ou défaut subi par tout bien mis à la disposition de l’élève.

# Divulgation

## Dans le but d’établir, le plus rapidement possible, si l’*Établissement* a les ressources nécessaires pour encadrer un élève présentant des besoins particuliers et établir en collaboration avec les parents un plan d’intervention adapté à ces besoins, les parents ont l’obligation de transmettre à la direction de l’établissement toutes les informations dont ils disposent en regard de ces besoins particuliers. Ces informations doivent notamment inclure le ou les rapports de professionnels dont ils ont connaissance et qui établissent un diagnostic tel qu’un trouble d’apprentissage, un trouble de comportement ou toute autre condition handicapante.  Le cas échéant, le plan d’intervention adapté établi par l’école d’origine doit également faire partie de ces informations à communiquer. Lesdits documents doivent être transmis à la direction au moment de l’inscription ou de la réinscription ou dès l’obtention du rapport si l’évaluation a lieu en cours d’année scolaire. L’*Établissement* se réserve le droit de ne pas conclure ou reconduire le contrat lorsqu’il considère que les besoins de l’élève ne pourront raisonnablement être comblés par les ressources dont dispose l’*Établissement*.

# Règlements de l’Établissement

## Les règlements internes de l’*Établissement*, dont le client reconnaît avoir pris connaissance en apposant ici ses initiales **(\_\_\_\_\_)**, font partie intégrante du présent *Contrat*. Les parents, au même titre que l’enfant, sont tenus de s’y conformer. Le *Client* comprend qu’une dérogation à ces règles pourra mener à l’imposition d’une sanction allant jusqu’au renvoi de l’élève.

## Les règlements sont disponibles sur le site internet de l’*Établissement* et une copie papier peut être remise sur demande.

# Résiliation

## Le *Client* peut résilier unilatéralement le présent contrat pour tout motif. Il doit cependant le faire par écrit.

S’il le fait avant le début de la prestation des services, il devra verser une indemnité, définie à l’article 72 de la *Loi sur l’enseignement privé* (annexe 1).

S’il le fait une fois que les services ont débuté, il devra payer le prix des services fournis calculés en mois ainsi qu'une pénalité définie à l’article 73 de la *Loi sur l’enseignement privé* (annexe 1).

## Sans limiter la portée d’autres dispositions de ce *Contrat*, le présent *Contrat* sera résilié de plein droit à l’expiration d’un délai de quinze (15) jours suivant la transmission par l’*Établissement* d’un avis écrit au *Client* en cas :

### de défaut du *Client* de respecter l’une ou l’autre de ses obligations prévues à ce *Contrat* ou de veiller à ce que l’élève agisse en conformité avec les dispositions du présent *Contrat*;

### de défaut du *Client* de s’acquitter, sans délai, de ses obligations de paiement des droits de scolarité ou de tout autre frais ou charge prévus à ce *Contrat*;

### de défaut du *Client* de respecter l’une ou l’autre des politiques ou règlements internes de l’*Établissement*; ou

### pour tout motif sérieux, tel que déterminé par l’*Établissement*.

# Dispositions diverses

## Dans l’éventualité où les autorités gouvernementales déclarent une situation d’urgence qui affecte directement les activités scolaires de l’*Établissement*, ce dernier poursuivra la prestation des services éducatifs sous les formes compatibles et cohérentes avec celles préconisées et autorisées par le ministère de L’Éducation selon les circonstances. Il en va de même pour les services accessoires dans la mesure du possible. Lors d’une telle situation, les frais prévus au *Contrat* en paiement des services éducatifs sont maintenus, de même que ceux prévus en paiement des services accessoires continuant d’être assurés.

## Le *Client* reconnaît, en apposant ici ses initiales **(\_\_\_\_\_)**, qu’une copie du présent *Contrat* lui a été remise avant que la prestation des services n’ait été entreprise et qu’il en a pris connaissance.

## Le présent *Contrat* est assujetti aux dispositions des articles 70 à 75 de la *Loi sur l’enseignement privé*, qui apparaissent à l’annexe 1.

**6.4** **[À compléter au besoin.]**

# Responsabilité solidaire

## Conformément à l’article 603 du *Code civil du Québec*, les deux parents sont présumés solidairement responsables de toutes les obligations découlant de ce *Contrat*, nonobstant le fait qu’un seul parent ait signé le présent *Contrat*.

## De plus, l’*Établissement* se doit de communiquer les résultats et les faits significatifs concernant l’enfant aux deux parents. Il est de la responsabilité de ces derniers de transmettre une adresse de correspondance à l’*Établissement*. L’adresse qui sera fournie sera présumée en vigueur à moins de tout avis écrit contraire.

# Autorisations

En apposant ses initiales devant chaque groupe, le *Client* autorise la transmission de ses renseignements personnels :

(\_\_\_\_\_) Association des anciens

(\_\_\_\_\_) Association des parents

(\_\_\_\_\_) Fondation

(\_\_\_\_\_) Autres **[à préciser]**

**[NOTE : S’il y a transmission de renseignements personnels, même si le *Client* l’a autorisée, l’*Établissement* pourrait être tenue responsable de la divulgation non-autorisée de ces renseignements (par l’Association des anciens, des parents, de la Fondation ou autres). Dans la mesure où des renseignements personnels sont transmis, il est important que l’*Établissement* ait une entente de confidentialité avec la partie à laquelle les renseignements sont divulgués.]**

De plus, en apposant ces initiales ici, le *Client* autorise l’utilisation de l’image de son enfant.

(\_\_\_\_\_)J’autorise la publication générale de photos ou vidéos prises dans le cadre des activités scolaires et où mon enfant apparaît, incluant les médias sociaux.

(\_\_\_\_\_)J’autorise la publication générale de photos ou vidéos prises dans le cadre des activités scolaires et où mon enfant apparaît à l’exclusion des médias sociaux.

(\_\_\_\_\_)J’autorise la publication de la photo de mon enfant et de son nom dans l’album-école et dans les publications internes.

(\_\_\_\_\_)Je n’autorise pas la publication de photos ou vidéos où mon enfant apparaît.

# Dispositions finales

## L’*Établissement* s’engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat.

**EN FOI DE QUOI** les parties ont signé le présent *Contrat* à (lieu) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, ce **[jour]**

\_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **Le Client** |  | **L’Établissement** |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Le Client** |  |  |

**ANNEXE 1**

**Extrait de la *Loi sur l’enseignement privé,* c. E-9.1**

***70*** L’établissement ne peut exiger de paiement d’un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d’admission ou d’inscription n’excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministre. Il ne peut exiger le paiement de l’obligation du client ou, si des droits d’admission ou d’inscription ont été versés, de son solde en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d’échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu’elles se situent approximativement au début de chaque moitié calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l’élève est inscrit.

**71** Le client peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet par courrier recommandé. Le contrat est résilié en plein droit à compter de la réception de l’avis.

**72** Si le client résilie le contrat avant que la prestation des services ait été entreprise, l’établissement ne peut exiger qu’une indemnité n’excédant pas le montant obtenu en soustrayant les droits d’admission ou d’inscription du moins élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus un dixième du prix total convenu pour ces services.

**73** Si le client résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, l’établissement ne peut exiger du client que les montants suivants :

**1º** le prix des services qui ont été fournis calculés en mois, en leçons ou en unités et stipulé dans le contrat;

**2º** à titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d’admission ou d’inscription du moins élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus un dixième du prix total convenu pour ces services.

**74** Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l’établissement doit restituer au client les montants qu’il a reçus en excédant de ceux auxquels il a droit.

**75** Le client peut demander la nullité du contrat, s'il constate que l'élève a été admis aux services éducatifs en cause en contravention des dispositions régissant l'admission à ces services.